

Une proposition pour l'expansion et la prolongation du programme d'électricité renouvelable écoÉNERGIE réussi du gouvernement fédéral dans le budget fédéral 2009

- On prévoit que l'ensemble du financement de la principale initiative sur l'énergie renouvelable du gouvernement fédéral, le très réussi Programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable (PeER), soit alloué au début de l'exercice 2009-2010, bien avant la fin du programme prévue pour le 31 mars 2011. **Si le gouvernement fédéral affirme que l'énergie renouvelable est une composante clé de sa stratégie environnementale et énergétique, il n'y a à l'heure actuelle aucun engagement pour l'expansion ou la prolongation du PeER.**
- **L'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) s'adresse au gouvernement fédéral pour l'expansion et la prolongation du PeER dans le budget fédéral 2009 pour appuyer le déploiement de 8 000 MW additionnels en nouveau développement énergétique renouvelable au Canada d'ici le 31 mars 2014. Une telle action est requise parce que :**
 - La fin du PeER fera du Canada une destination encore moins concurrentielle pour les projets éoliens et investissements manufacturiers mondiaux en plein essor** (la valeur des incitatifs du gouvernement fédéral américain représente plus que le double de ceux du PeER);
 - Les crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES) ne remplacent pas le PeER et offriront une valeur sensiblement moindre que le PeER dans pratiquement tout le Canada;**
 - Le PeER a été conçu pour aider à « combler l'écart de coûts » entre les sources d'énergie éoliennes et classiques, et la présente conjoncture économique à laquelle l'industrie doit faire face indique que le PeER est toujours requis à cet effet.**
- **L'expansion et la prolongation du PeER est une mesure responsable sur le plan financier en ces temps de défis économiques.** Les coûts du programme, d'abord réduits, croissent exponentiellement avec le temps – 15 millions de dollars en 2009-2010, 45 millions de dollars en 2010-2011 et 126 millions de dollars en 2011-2012. Au cours des 15 années de la durée du programme, les coûts additionnels moyens seraient de 187 millions de dollars par an.
- **L'expansion et la prolongation du PeER serait un stimulant important pour les investissements du secteur privé dans la nouvelle infrastructure électrique.** Au cours des cinq prochaines années, un investissement fédéral de tout juste 600 millions de dollars entraînera des retombées de 6 milliards de dollars en nouveaux



investissements du secteur privé de même que la création de 8 000 nouveaux emplois au Canada.

- **L'expansion et la prolongation du PeER est essentielle au respect, par le gouvernement fédéral de ses engagements voulant que 90 pour cent des besoins en électricité du Canada soient assurés par des sources non émettrices d'ici 2020**, puisque l'énergie éolienne, à l'encontre de la plupart des autres technologies propres, peut être construite rapidement et de manière significative d'ici cette date.



L'expansion et la prolongation du PeER est essentielle à l'énergie éolienne au Canada

Le gouvernement fédéral a annoncé la création du PeER en janvier 2007 pour appuyer le déploiement d'environ 4 000 MW de nouveaux projets d'électricité renouvelable à faible incidence sur l'environnement, d'ici le 31 mars 2011. En date d'août 2008, près de 10 000 MW de projets d'énergie renouvelable ont été inscrits au programme et des accords de contribution ont déjà été signés pour près de 1 000 MW issus de nouvelles installations productrices d'énergie renouvelable. **Selon Ressources naturelles Canada, on s'attend à ce que l'ensemble du financement associé à ce programme réussi soit alloué avant la fin de l'exercice 2009-2010 et possiblement dès le 31 mars 2009. En d'autres mots, les objectifs du programme auront été atteints presque deux ans à l'avance.**

Les projets qui seront mis en service au cours de la période 2009-2011 ne pourront fort probablement pas recevoir l'appui du programme et sans celui-ci, la viabilité économique de tels projets sera menacée.

Le PeER a joué un rôle fondamental pour ce qui est de stimuler le déploiement de projets d'énergie éolienne au Canada en offrant un incitatif à la production (1 cent/kWh produit sur 10 ans) qui aide à combler l'écart entre le coût de production de l'énergie éolienne et celui de l'électricité classique – encourageant les gouvernements provinciaux et les services publics à rechercher de façon active l'énergie éolienne. De 2002 à 2007, la capacité d'énergie éolienne installée du Canada est passée de 322 MW à 1 846 MW et nous nous attendons à nous approcher de 2 600 MW d'ici la fin de 2008.

La prolongation du PeER au-delà du 2008 est essentielle au maintien et à l'accélération de cette impressionnante croissance du secteur de l'énergie éolienne du Canada et afin de profiter au maximum des avantages économiques et environnementaux qui en résultent pour le Canada. Et ce, pour plusieurs raisons :

- **On prévoit investir plus de 1 billion dans la capacité mondiale d'énergie éolienne entre 2008 et 2020.**¹ Le secteur de l'énergie éolienne est une industrie mondiale et les investisseurs chercheront à investir dans des pays qui offrent le plus haut taux de rendement. Pour le Canada, la principale destination d'investissement concurrentielle est les États-Unis. Au cours des quatre dernières années, les États-Unis ont installé plus de 18 000 MW en nouvelle capacité d'énergie éolienne – seule la production d'électricité issue du gaz naturel a installé davantage de capacité au cours de la même période. **L'un des facteurs importants dans le développement d'énergie éolien aux États-Unis est un crédit d'impôt fédéral pour la production qui fournit aux investisseurs un crédit d'impôt de 2,1 cents/kWh produit pour**

¹ La capacité d'énergie éolienne installée mondiale est passée de 31 000 MW en 2002 à plus de 94 000 MW en 2007 et on prévoit qu'elle atteindra 240 000 MW d'ici 2012 et plus de 500 000 MW d'ici 2020.



les premiers 10 ans de production – plus du double de la valeur fournie par le PeER. Ce crédit d'impôt a été récemment prolongé jusqu'à la fin de 2009 et le président élu Obama s'est engagé à le prolonger jusqu'en 2014. La fin du PeER à ce moment-ci affaiblirait de manière significative la capacité du Canada à se disputer les investissements en énergie éolienne mondiaux et poussera les investisseurs vers les États-Unis et les autres marchés au détriment du Canada.

- Les fabricants d'éoliennes et de composantes éoliennes évoluent aussi dans un marché mondial et cherchent à investir dans des marchés stables avec une croissance régulière. Si le Canada a connu l'établissement d'un petit nombre d'installations de fabrication au cours des dernières années (p. ex. : des tours, des pales, des coques de nacelle, l'assemblage de nacelles), le Canada n'est pas encore une destination d'investissement concurrentielle. **Les États-Unis seuls ont connu l'annonce ou la construction de 41 installations de fabrication éolienne nouvelles ou en expansion au cours des 18 derniers mois, représentant 1 milliard de dollars en investissements et 9 000 emplois. La fin du PeER rendra le marché canadien moins attrayant pour les investisseurs à un moment où les fabricants cherchent de façon active à faire de nouveaux investissements dans un effort pour rattraper la demande mondiale d'éoliennes en plein essor.**
- Si l'énergie éolienne offre de nombreux avantages environnementaux pour le Canada (aucune émission de gaz à effet de serre, pollution de l'air ou de l'eau ou de déchets toxiques, dangereux ou nucléaires), la valeur de ces avantages et les économies en coûts de soins de santé associés ne sont toujours pas reconnues sur les marchés de l'électricité. Le Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques du gouvernement fédéral pourrait ajouter à la valeur d'un avantage environnemental de l'énergie éolienne en conférant un prix aux émissions de gaz à effet de serre. Environnement Canada estime, cependant, que le prix du marché pour le dioxyde de carbone en vertu du Cadre réglementaire n'atteindra pas 30 \$/tonne avant 2014, malgré le fait que le seul grand marché du carbone fonctionnel au monde (en Europe) a déjà des prix à ce niveau. **La fin du PeER avant l'établissement d'un marché du carbone libre et fonctionnel au Canada est clairement prématuré et ne permettra pas à l'énergie éolienne d'atteindre une pleine valeur pour ce qui est de ses avantages de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**
- **Bien qu'un marché du carbone pleinement fonctionnel offre un certain soutien futur pour le développement d'énergie éolien au Canada**, il est important de noter qu'il n'ajoutera pas à la valeur des autres attributs environnementaux de l'énergie éolienne et que **l'incitatif fourni variera de manière significative entre les différentes régions du Canada à cause des différentes intensités de gaz à effet de serre issues de la production d'électricité dans ces**



régions.² L'Europe, le chef de file mondial en matière d'énergie éolienne, emploie autant un marché du carbone qu'une politique distincte sur l'énergie renouvelable (qui exige que 20 % de l'ensemble de l'énergie utilisée en Europe – un plus fort pourcentage d'électricité – soit issu de sources énergétiques renouvelables d'ici 2020) afin de promouvoir le développement d'énergie éolien futur. **La fin du PeER sonnerait le glas de la politique clé du gouvernement fédéral à l'appui de l'énergie renouvelable dans la production d'électricité.**

- Si les coûts accrus des intrants tels que l'acier ont ajouté aux coûts de l'ensemble des formes de la production d'électricité, l'énergie éolienne fait face à un défi unique. Elle est extrêmement haute en intensité de capital – les éoliennes comptent pour 70 à 80 pour cent des coûts totaux de projets d'énergie éoliens – **et une pénurie mondiale d'éoliennes, en raison de la forte demande mondiale en énergie éolienne**, a entraîné des hausses de coûts additionnels et importants. En fait, les coûts installés pour un projet d'énergie éolien sont passés de 1 700 \$/kW en 2003 à plus de 2 500 \$/kW aujourd'hui. Même si l'on s'attend à ce que les investissements dans de nouvelles installations de fabrication parviennent à équilibrer l'offre et la demande au cours des cinq prochaines années et à stabiliser les coûts, nous constatons une incidence à court terme sur la compétitivité relative des coûts de l'énergie éolienne de même que davantage de rendement négligeable pour les projets d'énergie éoliens étant donné que la hausse des prix de l'électricité s'effectue plus lentement que les coûts de projet. **Le PeER a été conçu pour aider à « combler l'écart de coûts » entre les sources d'énergie éoliennes et classiques et la présente conjoncture économique à laquelle l'industrie doit faire face indique que le PeER est toujours requis à cet effet.**
- **Les gouvernements provinciaux et les services publics planifient maintenant un avenir qui verrait un minimum de 12 000 MW de capacité d'énergie éolienne installés au Canada d'ici 2016.** En rétrécissant l'écart de coûts entre les sources d'énergie éoliennes et classiques d'électricité, le PeER a joué un rôle important dans l'encouragement d'une telle planification à l'échelle provinciale en améliorant la compétitivité des coûts de l'énergie éolienne. **La fin du PeER à ce moment-ci résultera en la réduction, par les provinces, du rôle de l'énergie éolienne dans leur production d'électricité future.**
- Bon nombre d'importants émetteurs de gaz à effet de serre cherchent à profiter des moyens de réduction des gaz à effet de serre engendrés à l'aide de projets d'énergie éoliens pour les aider à répondre à leurs engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre réglementés en vertu du Cadre réglementaire sur les émissions

² CanWEA estime qu'un prix de 15 \$/tonne pour le dioxyde de carbone entraînera des valeurs de compensation pour les GES pour les projets d'énergie éoliens de 0,0098 \$/kWh en Alberta, 0,0054 \$/kWh en Ontario, 0,0033 \$/kWh au Québec et de 0,0015 \$/kWh en Colombie-Britannique – tous en deçà de l'incitatif actuel fourni par le PeER.



atmosphériques du gouvernement fédéral. **La fin du PeER entraînera une diminution du nombre de projets d'énergie éoliens construits au Canada et réduira la quantité de crédits de compensation pour les gaz à effet de serre mis à la disposition des entreprises qui doivent réduire leurs émissions.**

Sans l'expansion et la prolongation du PeER, il y aura ralentissement de la croissance de l'énergie éolienne au Canada et réduction de notre part d'investissement mondial en plein essor dans l'énergie éolienne, puisque le marché éolien du Canada deviendra une destination moins attrayante pour l'investissement en énergie éolienne.

Les avantages de déploiement de projets d'énergie éoliens au Canada

Le système d'électricité du Canada fait face à un certain nombre de défis relatifs à la durabilité, et l'énergie éolienne a un rôle essentiel à jouer pour rendre notre système électrique plus fiable, abordable, économiquement viable, socialement acceptable et écologique.

- **L'énergie éolienne aidera à stabiliser et modérer les hausses de prix de l'électricité au cours de la prochaine décennie.** Avec l'appui du PeER, les bons sites d'énergie éoliens ont déjà démontré qu'ils peuvent s'avérer concurrentiels au plan des prix avec certaines sources de production classiques telles que le gaz naturel. Au cours de la prochaine décennie, cependant, l'énergie éolienne deviendra de plus en plus concurrentielle sur le plan des prix avec l'ensemble des sources de production. On s'attend à ce que les coûts de l'énergie éolienne se stabilisent ou déclinent au cours de la prochaine décennie alors qu'on prévoit une hausse des coûts pour l'ensemble des autres formes de production. Par exemple, les coûts de l'électricité issue des combustibles fossiles augmenteront avec l'imposition d'un prix sur les émissions de carbone.
- **L'énergie éolienne apporte de nouveaux investissements et emplois au Canada et le PeER a été conçu en tant que programme de développement industriel.** En 2007, on a estimé que le secteur de l'énergie éolienne du Canada a contribué pour 900 millions de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada et employé plus de 4 000 Canadiens. Chaque 10 MW de nouvelle capacité d'énergie éolienne installée représentent plus de 25 millions de dollars d'investissements, desquels entre 30 % et 60 % demeure au Canada, de même que 15 années-personnes d'emploi dans la construction des parcs éoliennes et 1 emploi dans l'exploitation et l'entretien de parcs éoliens. La fabrication accrue d'éoliennes et de composantes éoliennes a le potentiel de créer de manière significative davantage de bienfaits en matière d'emplois pour le Canada.
- **L'énergie éolienne offre des avantages importants pour les collectivités rurales du Canada, aidant à diversifier leurs économies et à stabiliser leurs**



assiettes fiscales. En plus des investissements et des emplois, on estime que les projets d'énergie éoliens paient actuellement plus de 5 millions de dollars par an aux propriétaires fonciers ruraux qui louent leurs terres pour l'implantation des éoliennes. Dans de nombreuses collectivités rurales, où aucune autre forme d'activité industrielle n'est présente, l'énergie éolienne constitue aussi une contribution très importante à l'assiette fiscale municipale.

- **L'énergie éolienne a un rôle essentiel à jouer pour aider le Canada à « passer le cap » dans la lutte contre le changement climatique d'ici 2020.** Pendant cette période, le Canada a quelques options pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'électricité : (a) des améliorations de l'efficacité énergétique, (b) l'énergie renouvelable et (c) changement de carburant, allant du charbon au gaz naturel. Les centrales électronucléaires ne peuvent pas être construites dans cet échancier et les technologies de prélèvement et de stockage de charbon et de gaz naturel propres ne dépasseront probablement pas le stage de projets pilotes d'ici 2020.

Appuyer le déploiement d'énergie éolien dans les collectivités éloignées

Le Canada comporte approximativement 300 collectivités éloignées et du nord, y compris un grand nombre de collectivités autochtones, avec une population totale d'environ 200 000 personnes. Ces régions sont isolées du réseau national d'énergie et habituellement puisent leur électricité de groupes électrogènes diesel qui sont coûteux (1,50 \$ le kWh), polluent grandement (contaminant de l'air local et gaz à effet de serre), et offrent à la collectivité peu d'avantages économiques ou de rehaussement de la capacité. L'énergie éolienne est une excellente solution de rechange à ces situations.

Un incitatif de 1 cent par kWh, cependant, ne couvrira pas les coûts et risques relativement plus élevés que représente la production éolienne dans ces régions isolées. C'est pourquoi, CanWEA aimerait voir 61 millions de dollars de l'expansion proposée au PeER mis de côté pour offrir des subventions d'investissement et un incitatif à la production approprié aux régions du nord qui appuieraient le déploiement de 34 projets d'énergie éoliens dans les collectivités éloignées et fera en sorte que le PeER soit offert dans l'ensemble des régions du Canada. **Ces projets auraient une capacité totale de 55 MW et satisferaient à approximativement 10 % de l'ensemble de la demande en électricité dans les collectivités éloignées, éliminant ainsi le besoin d'environ 300 million de litres de carburant diesel importé.**

L'énergie éolienne représente une formidable occasion pour le Canada. Disposant de l'une des meilleures ressources éoliennes au monde, un fort bassin hydroélectrique pouvant faciliter des niveaux plus élevés d'intégration de l'énergie éolienne, un secteur manufacturier qui dispose des compétences requises pour offrir des services sur les marchés d'énergie éoliens et un énorme





marché d'exportation éventuel au sud de la frontière, nous avons le potentiel de nous disputer l'investissement d'énergie éolien mondial. Pour maximiser notre potentiel de succès, cependant, nous aurons besoin de l'expansion et de la prolongation du Programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable.

